

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

REÇU LE :

- 8 AVR. 2024

SOUS-PRÉFECTURE  
DE CÉRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMISTRATION**

**SÉANCE DU 2 AVRIL 2024**

**Délib.2024 – 3**

<p><b>Date de la convocation</b></p> <p>27 mars 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-sept heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BARANOFF Brigitte, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CERET.</p>
<p><b>Nombre de membres</b></p> <p>En exercice : 17 Présents : 10 Votants : 11</p>	<p><b>Membres présents :</b> Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme CECCALDI Eveline, Mme KIMPE Astride, Mme GIRARDIN Jeanine, Mme GUERRIER Annie.</p> <p><b>Membre absent ayant donné procuration :</b> Mme TORRENT Michèle a donné procuration à Mme DUNYACH Monique.</p> <p><b>Membres absents excusés :</b> M. COSTE Michel (Président du CCAS), M. VILA PASOLA Marti, Mme RAMIS Monique, Mme THILMONT Alicia, Mme DADA Françoise.</p> <p><b>Membre absent :</b> M. MAITRE Claude.</p>
<p><b>Votes</b></p> <p>Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>Date d'affichage</b></p> <p><b>Date de publication et de mise en ligne</b></p>	<p><b>Objet : Vote du compte de gestion 2023</b></p> <p>Madame Brigitte BARANOFF, Vice-Présidente du CCAS, expose au conseil qu'en application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du Compte Administratif, le Conseil d'administration doit délibérer chaque année avant le 30 juin sur le compte administratif établi par le président et sur le compte de gestion dressé par le Comptable public. Elle précise que les deux documents sont en parfaite concordance.</p> <p>Elle demande au conseil d'administration d'approuver le compte de gestion 2023 ci-annexé établi pour le comptable public.</p> <p style="text-align: center;"><b>Le conseil d'administration, Après avoir délibéré, décide à l'unanimité,</b></p> <p>-d'approuver le compte de gestion 2023 établi par le Comptable Public.</p>

**C.C.A.S.**

Ville de Céret

Tél. 04 68 87 57 94

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme.

La Vice-Présidente du CCAS  
Mme Brigitte BARANOFF

